



CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE SUR LES MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Pour bénéficier du repas, les enfants doivent **impérativement être inscrits**.

Les inscriptions peuvent être réalisées de 2 manières différentes :

- 1) Inscription permanente à l'année : au moyen du coupon (1) ci-dessous, vous pouvez inscrire votre enfant de manière régulière. Une annulation devra être signalée par mail à : contact@arzacq.com ou déposée à la mairie, au moyen du coupon ci-joint, au plus tard le jeudi de la semaine précédant l'annulation, sinon le repas vous sera facturé.
- 2) Inscription occasionnelle : au moyen du coupon (2) ci-joint à transmettre à la Mairie ou à envoyer par mail à : contact@arzacq.com au plus tard le jeudi précédant la semaine de l'inscription.

En cas de maladie de votre enfant, merci de bien vouloir prévenir la Mairie. Sur présentation d'un certificat médical, les repas vous seront décomptés de la facture mensuelle.

La facture sera établie en fin de mois par la Mairie et payable au Trésor Public.

Un prélèvement automatique peut être mis en place pour les familles qui le souhaitent. L'autorisation doit être remplie auprès de la Mairie d'Arzacq.

Tous ces coupons sont téléchargeables sur le site de la commune : www.arzacq.com



COUPON (1) INSCRIPTION PERMANENTE CANTINE

Je soussigné(e) parent (ou représentant légal) de l'enfant en classe de souhaite inscrire mon enfant à la cantine :

<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENREDI</u>

Cocher les jours de présence à la cantine

Je reconnais que cette inscription vaut engagement de ma part et ne pourra être modifiée que selon les délais de prévenance prévus au règlement intérieur de la cantine.

- Je souhaite mettre en place un prélèvement automatique pour le paiement mensuel des factures et joins l'autorisation de prélèvement, que vous trouverez ci-après, accompagnée d'un RIB (à ne pas compléter si vous avez déjà fait la demande de prélèvement lors de la dernière année scolaire et que votre RIB n'a pas changé).
- Je paierai à réception de facture auprès du Trésor Public ou par carte bancaire (TIPI – Titres Payables par Internet) sur le site de la DGFiP.

Fait à Arzacq le / /

Signature du représentant légal :



COUPON ABSENCE OCCASIONNELLE CANTINE

à retourner au plus tard le jeudi précédant la semaine
de l'absence à la mairie d'Arzacq-Arraziguet
ou à l'adresse mail suivante : contact@arzacq.com

Je soussigné(e) parent (ou représentant légal)
de l'enfant en classe de
qui est inscrit à la cantine de manière permanente, sera absent le ou les jour(s) suivant(s) :

.....
.....
.....

Fait à Arzacq le / /

Signature du représentant légal :

✂-----



COUPON (2) INSCRIPTION OCCASIONNELLE CANTINE

à retourner au plus tard le jeudi précédant la semaine
de présence à la cantine, à la mairie d'Arzacq-Arraziguet

Je soussigné(e) parent (ou représentant légal) de
l'enfant en classe de
souhaite inscrire mon enfant à la cantine le ou les jour(s) suivant(s) :

.....
.....
.....

Je reconnais que cette inscription vaut engagement de ma part et ne pourra être modifiée que selon les
délais de prévenance prévus au règlement intérieur de la cantine.

Fait à Arzacq le / /

Signature du représentant légal :

✂-----

TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

- ✓ Enfant d'Arzacq et enfant des communes participantes au fonctionnement de l'école : 3.45 €
- ✓ Enfants dont la commune de résidence ne participe pas au fonctionnement de l'école : 5.70 €